

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (r-s) annonce la teneur des travaux. © D.R.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

RUGBY - D1

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mar

Revue de presse du mardi 28 avril 2026

ROMAIN SCHREVENIS

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont entraîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiet. Il y avait une vraie sérénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



Ca s'annonce compliqué pour les CPAS... © D.R.

Qua près chai nées: gou pas prov pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

À l'approche du budget, une guerre des ultimatums se profile

POLITIQUE

Les partenaires de l'Arizona multiplient les sorties médiatiques sur le budget. Vraie rupture ou simple musculation avant négociation ?

Le week-end dernier a été riche en déclarations politiques. Après les dégradations successives de la note belge par Fitch, Moody's et Standard & Poor's, les partenaires de la majorité sont sortis dans la presse pour afficher leurs divergences sur l'éternel sujet de discord : les économies budgétaires. Le gouvernement De Wever doit trouver 4 à 5 milliards d'euros d'ici l'été pour rester dans la norme européenne et les solutions pour les trouver divisent.

À gauche, les socialistes flamands ont remis la taxation des plus riches sur la table. Dans De Zondag, le chef de file de Vooruit à la Chambre, Oskar Seuntjens, a lancé un ultimatum : "Si vous voulez assainir le budget, vous devez demander un effort supplémentaire aux riches. Si vous ne le faites pas, ce sera sans nous !" Une position réitérée avec plus de nuance dimanche par son président Conner Rousseau sur VTVM.

Dans le même temps, le MR fermait la porte à cette proposition. Dans le Nieuwsblad, le ministre de l'Économie David Clarinval

a rappelé que l'accord de gouvernement limite la part fiscale à un neuvième de l'effort total : "Il n'y aura pas un euro de plus. Nous ne mettrons sur la table que des réformes et des économies."

Focus sur les BIM

Côté N-VA, la présidente Valerie Van Peel a proposé d'économiser 1,5 milliard en contrôlant mieux le système d'intervention majo-

rée (statut BIM), pointant un "conflit d'intérêts" dans le rôle des mutuelles. Une proposition qui n'est pas vraiment du goût du CD&V et de Vooruit, plutôt défenseurs du secteur mutualiste.

Taxer les riches ou mieux contrôler les BIM ? Les sujets divisent.

Devant toute cette agitation, le président du CD&V, Sammy Mahdi, a mis en garde contre l'usage d'un "langage trop musclé" à l'ap-

proche des nouvelles négociations budgétaires. Le centriste a dénoncé lundi la dureté de la proposition de Mme Van Peel visant à retirer aux mutuelles le contrôle des malades de longue durée mais, à l'instar de M. Rousseau, il a reconnu qu'il faut lutter contre les abus.

Ballons d'essais

Pour le professeur de sciences politiques Dave Sinardet (VUB), toutes ces déclarations relèvent davantage de la musculation avant négociation que de véritables menaces de rup-

ture. "Tous ces petits ballons d'essai qu'on laisse flotter avec des tas de propositions, ça sert surtout à profiler les différents partis pour que les gens sachent ce qu'ils veulent faire. Ce ne sont pas nécessairement des propositions qui vont aboutir dans l'accord."

Les ultimatums, l'Arizona en a connu, de Bouchez brandissant le blocage sur l'énergie à De Wever menaçant d'abandonner le navire lors du budget d'automne 2025. Dave Sinardet ne pense pas qu'un des partis de la majorité poussera la menace jusqu'à réellement quitter l'Arizona. "Ils n'y ont pas intérêt. Et le gouvernement n'aurait pas de majorité."

Le politologue observe, par contre, un affaiblissement du gouvernement, notamment dans le fait que les dossiers sont complés. D'une logique de compromis ("je te donne ceci pour avoir cela"), on glisse vers une logique de blocage ("Si je n'ai pas mon dossier, je bloque le tien"). "Coupler les dossiers, c'est quelque chose qui s'est toujours fait en politique belge. Mais ces dernières semaines, c'est devenu plus visible avec des dossiers très concrets. Cela semble indiquer que la confiance entre les partis de gouvernement n'est pas vraiment au top."



Les partenaires de majorité bandent leurs muscles en amont du budget. © PHOTO NEWS

Le collège lance un sondage visant à renforcer l'attractivité du centre-ville

MONS

Un questionnaire est lancé, les citoyens sont invités à y répondre afin de déterminer leurs attentes et besoins.

Face aux défis auxquels sont confrontés les centres-villes, entre évolution des habitudes de consommation et concurrence accrue, la Ville de Mons souhaite mieux cerner les attentes du public. Dans le cadre du projet Interreg Commerce, une grande enquête sur l'attractivité du centre-ville vient d'être lancée à destination des habitants, commerçants et visiteurs.

“Nous continuerons à investir pour soutenir nos commerces.”

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme INTERREG Commerce, une initiative européenne qui soutient la coopération entre régions pour améliorer le cadre de vie et favoriser le développement local, et plus particulièrement son WP 4.1 consacré au développement d'un outil d'analyse des centres-villes attractifs et à la cartographie des flux d'achats transfrontaliers.

Cette démarche, élaborée sous forme de questionnaire, vise à recueillir des données précieuses sur les habitudes de fréquentation, le ressenti et les attentes des usagers lors de leur visite en centre-ville montois. Elle est menée en collaboration avec IDEA, coordinateur du projet pour le versant wallon, et encadrée par POM West-

Vlaanderen, chargé de centraliser et d'analyser les résultats afin d'établir une synthèse à l'échelle transfrontalière.

Objectifs, mieux comprendre les pratiques et les besoins des usagers en matière de commerce, d'aménagement urbain, de sécurité, de mobilité, de stationnement et de loisirs. Sur le terrain, les citoyens sont invités à participer activement à cette démarche via un formulaire. Un agent du service du Développement économique et un agent de l'IDEA seront

également présents dans les artères commerçantes pour interroger les citoyens.

“Le dynamisme économique et commercial une priorité claire”

La participation des citoyens est essentielle puisque leurs réponses permettront d'alimenter une réflexion concrète visant à imaginer un centre-ville plus accessible, plus dynamique et plus agréable, en phase avec les enjeux actuels et futurs. “Depuis des

années, j'ai fait du dynamisme économique et commercial une priorité claire pour Mons, parce qu'un centre-ville qui vit, c'est une ville qui réussit. Aujourd'hui, ce travail porte ses fruits : notre cœur de ville est plus attractif, plus fréquenté, et il continue de se transformer”, explique Nicolas Martin (LB), bourgmestre.

“Avec cette enquête menée dans le cadre du programme INTERREG Commerce, nous passons une nouvelle étape. Nous ne nous contentons pas de constater les progrès, nous voulons les amplifier. En écoutant directement les citoyens, en analysant leurs habitudes, leurs attentes et leurs besoins concrets en termes de commerce, de mobilité, de sécurité ou de loisirs, nous nous donnons les moyens d'agir avec précision et efficacité.”

Et d'ajouter : “Ma méthode est simple : écouter, comprendre et agir. Cette démarche participative, renforcée par une expertise européenne, va nous permettre d'aller encore plus loin pour bâtir un centre-ville plus accessible, plus dynamique et plus agréable. Mons avance, et nous continuerons à investir sans relâche pour soutenir nos commerces et renforcer l'attractivité de notre ville.”



■ L'attractivité du centre-ville de Mons est un enjeu majeur pour la majorité. © UGO PETROPOULOS

Emeline Berlier

Revolht mobilise les élus locaux sur le terrain contre la Boucle

HAINAUT

Face à une pression croissante pour concrétiser la ligne haute tension, l'asbl veut resserrer les rangs de l'opposition.

Alors que la procédure de la Boucle du Hainaut suit son cours et que le gouvernement est pressé de toutes parts de ne plus tergiverser, la résistance ne faiblit pas sur le terrain. Mieux, elle s'organise.

L'asbl Revolht, qui regroupe les collectifs citoyens opposés au projet de ligne haute tension, a réuni les bourgmestres des communes concernées vendredi dernier. "Le but était de faire le point sur ce dossier qui avance tandis que quatre nouvelles communes sont impliquées par les tracés alternatifs", rapporte la porte-parole de Revolht. "Manifestement, il y a eu un petit quiproquo dans la communication en amont, car les bourgmestres dépendant de l'intercommunale IDETA n'avaient pas eu l'info. Nous aurons l'occasion de nous entendre à nouveau. En attendant, l'important pour nous était nous assurer que les communes sont toujours derrière nous et que les nouveaux bourgmestres sont bien alignés sur les autres."

De fait, ces derniers temps, des

voix s'élèvent pour accélérer la cadence de ce projet jugé vital pour l'avenir de la Wallonie. Elles viennent des rangs patronaux, syndicaux ou environnementaux. Et même de l'Elysette. Mais sur le terrain, les élus locaux restent fermement opposés.

La bourgmestre de Lens a participé à la réunion de vendredi. "Nous sommes conscients qu'il y a un problème d'approvisionnement pour l'électricité. Mais le projet qui est mis sur la table, personne n'en veut", commente Isabelle Galant (MR). "À Lens, la ligne haute tension traverserait complètement notre campagne de part et d'autre. Nous avons déjà rendu un avis et il y aura encore une enquête publique par la suite. Au final, c'est le gouvernement qui devra choisir."

"Ce serait trop facile de rejeter la responsabilité sur le gouvernement"

Le Roeulx est impliqué depuis moins longtemps dans cette histoire. Néanmoins... "La mobilisation contre la Boucle du Hainaut est très importante dans notre commune", explique Damien Sauvage, échevin de l'Aménagement du Territoire. "Des tracés qui coupent un village en deux en passant près d'une école, ce n'est pas possible."



Le projet de ligne haute tension suscite de nombreuses inquiétudes. © L'AVENIR - F.H.

Du côté de Revolht, si les élus locaux ne retournent pas leur veste sur cet épineux dossier, on veut aussi s'assurer que les rangs de l'opposition restent serrés. "Ça reste de la politique communale", poursuit la porte-parole de Revolht. "On ne voit pas quel bourgmestre oserait dire à ses citoyens qu'il est d'accord avec le projet de la Boucle sur sa commune. Mais on espère que les bourgmestres n'adop-

tent pas seulement cette position pour se faire réélire et qu'ils feront pression là où les choses se décident. Au niveau local, ce serait trop facile de rejeter toute la responsabilité sur le gouvernement wallon. Nous organiserons donc une nouvelle réunion après les congés. Nous attendons aussi d'être invités en commission du parlement wallon. Le ministre Desquesnes s'y est engagé."

Grégoire Laliou



Une nouvelle école prévue pour 200 élèves sort de terre

La commune de Manage posera la première pierre de la nouvelle école de Bellecourt, rue de Gaulle, le 22 mai. Un projet à 6,7 millions d'euros qui vise à doubler la capacité d'accueil de 100 à 200 élèves, avec une ouverture prévue en 2028. Emérence Leheut (PS), échevine des travaux, explique le projet.

AUDREY CADOR

La commune de Manage franchit une étape symbolique dans un projet d'envergure. La première pierre de la future école communale de Bellecourt sera posée le 22 mai.

DES ANNÉES 80

«L'école de Bellecourt est une ancienne bâtisse qui date des années 80, et qui aujourd'hui ne répond plus aux normes d'encadrement», explique l'échevine des Travaux Emérence Leheut (PS). Au-delà de l'état du bâtiment, la croissance du quartier a renforcé les besoins : environ 200 nouvelles maisons sont sorties de terre. «Il fallait une école plus grande pour pouvoir accueillir les nouveaux habitants», précise l'échevine.

Actuellement, l'école de la rue Reine Astrid accueille

une centaine d'élèves. «Nous voulons passer à une école qui peut en accueillir 200», déclare-t-elle. Le pro-



« La salle de sport pourrait être utilisée en dehors des heures scolaires par des groupes externes »

Emérence Leheut
ÉCHEVINE DES TRAVAUX

jet a nécessité des démarches auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. «Nous ne pouvions pas

augmenter la capacité n'importe comment, il faut d'abord obtenir les accords, ce que nous avons fait après avoir défendu le projet».

Le chantier, entamé en février 2026, représente un investissement d'environ 6.700.000 euros. «Nous avons obtenu une promesse ferme de subsides de 3.185.000 euros», précise l'échevine. Les travaux devraient durer environ 700 jours, et les autorités communales espèrent une rentrée dans cette nouvelle école en 2028. Pendant toute la durée des travaux, les élèves resteront dans l'école actuelle, située rue Reine Astrid.

HUIT CLASSES

Le bâtiment sera conçu selon les normes Qzen. C'est un bâtiment zéro énergie, prévu pour être énergétiquement efficace. L'en-



Le bâtiment sera conçu selon les normes Qzen. © DR

semble s'étendra sur environ 1.800 mètres carrés. La future école comprendra huit classes, dont cinq en primaire et trois en maternelle, et elle sera dotée d'une salle de sport. «Elle est prévue à l'arrière de l'école et pourrait être utilisée en dehors des heures scolaires par des groupes externes», ajoute la socialiste. Des aménagements exté-

rieurs sont également prévus. «À l'entrée, il y aura des zones végétalisées avec des bancs», explique Emérence Leheut. Des parkings pour les enseignants et les parents seront aménagés, ainsi qu'une zone «kiss and ride».

Le chantier est réalisé par l'entreprise Lixon, avec IGRETEC comme maître d'ouvrage délégué. ■

LA GARE DE BRAINE-LE-COMTE **ATTEND TOUJOURS** LA REHAUSSE DE SES QUAIS

La rehausse des quais de la gare de Braine-le-Comte se fait toujours attendre. Le dossier traîne depuis des années, alors que la fréquentation quotidienne est montée à plus de 6.000 navetteurs en semaine. Le bourgmestre Maxime Daye (BRAINE) a abordé la question avec le ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke (MR).

La gare de Braine-le-Comte reste un nœud ferroviaire majeur en région du Centre. Mais pour de nombreux navetteurs, le quotidien reste marqué par les retards, les suppressions, le prix du parking ou encore les difficultés d'accès aux trains.

Lors du conseil communal du lundi 20 avril, Yves Guévar, conseiller Ensemble, a interrogé le bourgmestre Maxime Daye (BRAINE) sur la fréquentation de la gare et la problématique du rehaussement des quais attendu depuis des années par des usagers de plus en plus nombreux. « Les escaliers mécaniques installés tiennent déjà compte de cette future rehausse », a-t-il rappelé, en demandant si les navetteurs pouvaient raisonnablement espérer une amélioration dans un délai acceptable.

Maxime Daye, qui avait rencontré le ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (MR), quelques jours plus tôt, a confirmé que ce dossier avait été abordé. Le bourgmestre a d'abord souligné l'importance de la gare brainoise : la fréquentation est passée, en semaine, de 5.298 navetteurs journaliers en 2019 à 6.080 aujourd'hui, soit une augmentation de 15 %. Le week-end, elle est passée de 1.375 voyageurs par jour à 1.670 (+22 %). À Hennuyères aussi, les chiffres restent significatifs pour une petite gare : 438 navetteurs par jour en semaine en 2019 contre 505 aujourd'hui (+15 %). Le week-end, la moyenne est passée de 125 à 192 par jour, soit +54 % !

Pour Maxime Daye, ces données confirment que « Braine-le-Comte est de loin la première gare fréquentée du Centre ». Il a aussi rappelé que plusieurs investissements avaient déjà été réalisés dans et autour de la gare, notamment concernant la gestion des parkings, avec une collaboration jugée « très bonne » avec la SNCB.

ENTRE 2027 ET 2030

Sur le point le plus attendu, le bourgmestre a indiqué que la rehausse des quais est « toujours bien prévue dans le plan d'investissement d'Infrabel ». Infrabel, qui gère les infrastructures ferroviaires, est responsable de la conception, de l'entretien et du développement du réseau.

La période évoquée pour ces travaux est celle de 2027 à 2030. Plutôt vague, comme timing : « Il faut voir si Braine-le-Comte sera plutôt concernée au début ou à la fin... On m'a dit qu'il suffisait de regarder l'évolution des travaux », a expliqué Maxime Daye. « Ils partent de Bruxelles, ils arrivent vers Braine-le-Comte et la gare de Tubize est terminée. Normalement, ça ne devrait pas trop tarder. » En 2021, un budget d'1 million € au moins avait été évoqué.

Le temps devient long pour les usagers... et le conseil communal. Le bourgmestre a aussi évoqué les escalators,

qui arrivent aujourd'hui trop haut en prévision de la future rehausse, obligeant les voyageurs à emprunter une petite passerelle avant de redescendre vers les quais.

« **BEAUCOUP DE STRESS** »

« Et c'est très compliqué pour les seniors, pour les personnes à mobilité réduite, mais même pour tout un chacun de monter dans un train. La situation génère beaucoup de stress, surtout lorsque le train arrive à l'avance mais repart à l'heure. »

Nous avons contacté Infrabel pour avoir des précisions sur le timing et la nature des travaux, outre le rehaussement des quais. Mais on nous a expliqué qu'il s'agissait en réalité d'un investissement de la SNCB. « On a un master plan 2023-2032, avec plus de 110 projets. Ici, pour la gare de Braine-le-Comte, c'est un projet en plus qui a été décidé sur une enveloppe spéciale SNCB. » Au moment de boucler ces lignes, la SNCB n'était pas en mesure d'apporter des précisions. ■



Le timing de ces travaux reste vague. © BELGA/BELPRESS

Maxime Daye fait le point. © D.C.

BURGER KING : ECOLO NE VEUT « PAS DE FAST-FOOD PRÈS D'UNE ÉCOLE »

Le projet d'implantation d'un Burger King continue de faire débat à Braine-le-Comte. Ecolo voulait envoyer un signal politique contre ce type d'implantation près des écoles. La motion, même amputée de sa proposition de moratoire, a été rejetée, notamment parce qu'elle manquait de précision.

CEDRIC LOBELLE

Le nom de l'enseigne n'a pas été cité en séance, mais tout le monde avait le même dossier en tête : le projet Burger King, au croisement de la chaussée de Mons et de l'avenue Alix de Namur. Une demande de permis est en cours et il suscite de nombreuses réactions dans la population. Ecolo a donc déposé une motion visant, dans sa version initiale, à suspendre temporairement tout permis autorisant l'implantation de fast-foods à Braine-le-Comte. « Ceci, en attendant que la Wallonie mette à disposition des communes des outils juridiques plus clairs permettant de réguler l'expansion des fast-foods, prioritairement autour des écoles », a expliqué Bastian Gonzalez Vanhespen (Ecolo), qui a défendu la motion présentée au conseil communal ce lundi 20 avril.

Le texte s'appuyait notamment sur les positions du ministre wallon de la Santé Yves Coppieters (Les Engagés) et sur les travaux de Sciensano concernant l'environnement alimentaire des jeunes,

les surpoids et l'obésité. « Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur, alors que plusieurs établissements scolaires se trouvent à proximité du projet. »

Ecolo ne dit pas vouloir interdire toute restauration rapide, mais limiter l'exposition des jeunes à une offre jugée défavorable à la santé : « On ne met pas ça à côté d'une école » a résumé Bastian Gonzalez Vanhespen.

FLOU ET RISQUE JURIDIQUE

Le PS s'est montré sensible à la philosophie du texte, tout en appelant à la prudence. « Une friterie peut aussi être considérée comme un fast-food », a signalé Olivier Fiévez. « Il faut éviter une définition trop large ou trop floue. Nous devrions peut-être retravailler un texte plus précis entre groupes. »

La majorité Braine-Ensemble a surtout contesté la portée juridique de la motion. Yves Guévar (Ensemble) a rappelé que « le collège doit statuer sur les demandes de permis dans les délais légaux et sur base des critères ur-

banistiques applicables. Un moratoire communal sans base légale exposerait la Ville à des recours, voire à des dommages et intérêts. » Nathan Arnould, nouveau chef de groupe BRAINE, a égale-



« Il s'agit d'un enjeu de santé publique majeur »

Bastian Gonzalez Vanhespen
CONSEILLER ECOLO

ment estimé que « l'article 3 de la motion pose problème, puisqu'il invite le collège à postposer des autorisations ou permis. »

Devant cette perspective de

rejet pure et simple, Bastian Gonzalez Vanhespen a reconnu que cet article était « mal rédigé » et a finalement proposé de le supprimer. La motion ne demandait donc plus de bloquer les permis, mais surtout d'inviter le Gouvernement wallon à fournir rapidement des outils juridiques pour permettre aux pouvoirs locaux de réguler l'expansion des fast-foods, prioritairement autour des écoles.

Même avec un texte très édulcoré et au ton consensuel, il n'a néanmoins pas réussi à rallier une majorité de conseillers à sa cause : BRAINE et Ensemble s'y sont opposés, tandis que le PS s'est abstenu.

« À 750M D'UNE ÉCOLE »

« Nous sommes déjà en attente d'une législation de la Région wallonne sur le sujet, via le ministre Cop-

pieters », nous a expliqué par la suite Yves Guévar. « La définition de fast-food pose aussi problème. Après tout, les sandwicheries et friteries sont aussi des restaurants rapides. Et enfin, qu'entend-on par proche des écoles ? Le projet Burger King est à 750m de l'école la plus proche. C'est compliqué de s'y rendre, commander, manger et rentrer à temps à l'école. Les autres écoles sont à 1 km et plus. »

Pour rappel, l'enquête publique avait provoqué des dizaines de courriers de citoyens opposés à ce projet d'implantation. Il a égale-

ment suscité une pétition en sa défaveur, à laquelle d'autres citoyens ont répliqué en lançant une pétition plus favorable à l'arrivée de Burger King. Administrativement, le dossier suit son cours. Le collège doit encore se prononcer sur la demande de permis du géant du fast-food. ■



Écaussinnes lance « Sport sur Ordonnance » pour les patients

La commune d'Écaussinnes mettra en place dès septembre 2026 un programme d'activité physique encadrée sur prescription médicale, destiné notamment aux personnes sédentaires ou atteintes de maladies chroniques.

Écaussinnes lancera, dès septembre 2026, le dispositif « Sport sur Ordonnance », destiné à encourager la pratique d'une activité physique adaptée sur recommandation médicale.

Porté par le CPAS en partenariat avec une association spécialisée,

le programme s'adresse en priorité aux personnes sédentaires ainsi qu'aux patients souffrant de maladies chroniques ou métaboliques. Les participants pourront intégrer un cycle de douze séances d'une heure trente, adaptées à leur état de santé et à leurs capacités.

« Pratiquer une activité physique régulière est non seulement un levier essentiel de prévention, mais aussi un véritable complément thérapeutique dans de nombreuses situations de santé », souligne le bourgmestre Sébastien Deschamps. «

La commune souhaite offrir une réponse concrète, accessible et adaptée aux besoins des habitants. »

MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

L'objectif est d'inciter durablement à un mode de vie plus actif, tout en améliorant la qualité de vie. Le dispositif vise notamment à renforcer la condition physique, réduire la sédentarité, améliorer la mobilité et favoriser l'autonomie des participants, en complément des soins médicaux classiques.

Le projet est désormais entré



Dès septembre. © Adobe Stock

dans sa phase concrète. Les autorités communales ont validé la convention encadrant le partenariat. Plusieurs éléments restent toutefois à finaliser, comme le choix du lieu où se dérouleront les séances et le recrutement du professionnel

chargé de l'encadrement.

« Ce projet traduit notre engagement à rendre la santé accessible à tous, en particulier aux publics les plus fragilisés », explique le président du CPAS, Étienne Van Honacker. « En favorisant la reprise d'une activité physique adaptée, nous contribuons directement à améliorer le quotidien et l'autonomie de nos citoyens. »

Avant le lancement officiel, un atelier de sensibilisation intitulé « Bouger pour sa santé » sera proposé durant l'été. Il aura pour objectif d'informer les habitants et de les encourager à reprendre une activité physique en toute sécurité.

Les médecins généralistes de la commune joueront un rôle clé dans le dispositif, puisqu'ils seront chargés d'orienter les patients vers ce programme. ■

VOICI POURQUOI LES WALLONS VEULENT PLUS D'ÉNERGIE RENEUVELABLE

Un baromètre commandé par Edora à Ipsos révèle que les Wallons sont très favorables au photovoltaïque et à l'éolien et pressent les autorités de les développer plus rapidement.

Non seulement les Wallons aiment les énergies renouvelables, mais ils souhaitent que l'on accélère leur développement. C'est en tout cas ce qu'il ressort d'un baromètre Ipsos réalisé pour le compte d'Edora, la fédération des énergies renouvelables, auprès de 1.500 personnes (marge d'erreur de 2,5%). Selon ce baromètre, 88% des Wallons sont favorables ou très favorables aux énergies renouvelables et 67% soutiennent « l'accélération du déploiement des énergies renouvelables par le gouvernement », selon les termes d'Edora.

CLIMAT ET INDÉPENDANCE

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'étude d'Ipsos a été menée mi-janvier, soit très largement avant le déclenchement de la guerre en Iran

par les États-Unis et Israël. Une guerre qui suscite bien des craintes sur l'approvisionnement et, surtout, les prix des énergies fossiles. Ce qui est remarquable aussi dans ce sondage, c'est que le soutien au renouvelable se marque chez les électeurs de tous les partis, ceux des Engagés et d'Écolo étant les plus favorables. Pourquoi ce soutien ? 73% des sondés répondent que les énergies renouvelables sont indispensables pour le climat, 69% estiment que « les énergies renouvelables permettent de produire localement de l'énergie et donc d'augmenter l'indépendance énergétique du pays ».

Parmi les deux sources re-

nouvelables sondées, le solaire est le plus largement plébiscité, note Edora. « Pas moins de 82% des Wallons soutiennent l'énergie solaire, perçue comme accessible et économique. Plus de 70% des Wallons accueillent favorablement l'idée d'installer des parcs de panneaux solaires en zones agricoles, industrielles et sur les parkings. »

EN CONCURRENCE AVEC L'AGRICULTURE

Notons que 72% des répondants sont favorables à l'installation de panneaux en zone agricole. Un point d'achoppement, ici, puisque les installations solaires de ce type entrent en concurrence avec la production agricole.

Le soutien aux énergies renouvelables se retrouve chez les électeurs de tous les partis

Quant à l'éolien, il emporte aussi une grande majorité d'avis positifs... notamment auprès des riverains de ces mâts. Globalement, les Wallons sont 64% à approuver la présence d'éoliennes à proximité de leur lieu de vie avant leur installation, chiffre qui monte à 72% une fois qu'elles sont installées. Voilà qui pose question sur les multiples recours contre l'installation de ces engins. À cet égard, Edora estime que « les communes doivent davantage tenir compte de l'avis de la majorité souvent silencieuse des citoyens prêts à accueillir un

nouveau parc. »

La filière serait amenée à créer 15.000 nouveaux emplois dans une Wallonie qui en a bien besoin. Restera à concrétiser ces belles perspectives annoncées par le secteur.

Qu'est-ce qui empêche les Wallons de se tourner déjà vers le renouvelable, notamment au niveau domestique ? Le fait d'être « localitaire empêche l'investissement dans des solutions renouvelables, mais l'aspect

budgétaire représente également un frein non négligeable », note Edora.

En tout cas, le message de ce sondage, commandé par le secteur, est clair : les Wallons veulent plus de solaire et d'éolien. ■

CE N'ÉTAIT PAS LE JOUR DE SOIGNIES

Le rêve de titre s'est envolé, ce dimanche, après la défaite de Soignies à Néchin (2-0). Sean Dubois et ses équipiers ont eu les occasions pour inverser la tendance, sans succès.

GEOFFREY LEROY

À l'instar de ses coéquipiers, Sean Dubois était forcément déçu de ne pas coiffer les lauriers de champion à l'issue du match à Néchin mais il ne se montrait pas pessimiste pour autant : « Au début de saison, si on nous avait dit que Soignies accrocherait le tour final, on ne l'aurait peut-être pas cru. C'est déjà une réussite en soi. On a joué match après match et on perd le titre ici à Néchin, ça fait mal mais on ne doit pas mettre notre saison à la poubelle. Il y a un tour final à jouer et on le jouera à fond ».

« L'ÉQUIPE VA S'ARRACHER »

Les Sonégiens ont raté une kyrielle d'occasions qui auraient pu tuer le match dès la première mi-temps mais le ballon refusait obstinément de rentrer dans les filets locaux. Notamment une frappe puissante de Sean Dubois qui s'est écri-



Soignies doit vite se remobiliser. © C.F.

sée sur la transversale néchinoise, comme quoi la chance n'était pas de leur côté. « Nous étions vraiment bien en première période et puis leur but nous

assomme un peu. On a fait le maximum pour revenir au score et on se prend le second but... C'est le football, ça arrive », relativisait-il.

Après avoir été leaders durant une grosse partie de la saison, Soignies voit finalement Molenbaix devenir champion sur le fil lors de cette ultime journée de championnat. Cela ne retire rien à la motivation de Sean Dubois. « Nous avons encore la possibilité de monter via le tour final et je suis certain que l'équipe va s'arracher pour y arriver », terminait-il. Soignies se retrouve au tour final, dans lequel se trouve également Néchin, et cela donnera certainement une motivation supplémentaire aux Carriers qui espèrent débiter cette mini compétition à domicile. ■

À noter : le club sonégien vient d'annoncer la reconduction du staff pour la saison 2026/2027. Sébastien Wouters conserve le rôle de T1 avec à ses côtés Erwin Zeerards en tant que T2. Laurent Mentl (entraîneur des gardiens), François Malleux (kiné) et Raphaël Moermans (délégué) renouvellent également leur place au sein du staff.



SOIGNIES SIGNE UN SANS-FAUTE HISTORIQUE

Quelle démonstration du RC Soignies ! Pour ce dernier match de la phase classique, Soignies s'est imposé contre La Hulpe et a signé un sans-faute historique. Le message est envoyé avant d'entamer les playoffs.

SOIGNIES 52
LA HULPE 31

VINCENT ATTARDO

Ils l'ont fait ! 18 victoires en 18 matches. Les chiffres sont tout simplement impressionnants. Ce dimanche, Soignies s'est défait de La Hulpe, pourtant classé cinquième, avec un rapport de force encore une fois disproportionné. Ce énième succès offre aux Sonégiens le luxe d'avoir réalisé un sans-faute historique. « Il faudrait vérifier mais je pense que c'est une première dans un championnat à dix équipes. Mais c'est le fruit d'une évolution constante du club. D'abord en coulisses, avec une organisation par-

faite, une école des jeunes performante, et cela se répercute sur l'équipe première à la fin. Ces choses-là n'arrivent pas par hasard », assure Bertrand

”

« Pour la première fois de la saison, nous étions menés à la mi-temps »

Bertrand Billi
COACH DU RC SOIGNIES

Billi, le coach des Carriers. Et pourtant, le RC Soignies a connu un événement rare durant ce match contre La Hulpe. « Pour la première fois de la saison, nous étions menés à la mi-temps », expliquait Ber-

trand Billi, avant d'analyser la rencontre : « On démarre très bien, voire trop bien cette rencontre. On marque rapidement deux essais mais nous laissons pas mal d'opportunités à l'adversaire. Car ils avaient du répondant et ils nous ont réellement embêtés. Mais en deuxième mi-temps, l'équipe est restée sereine, très soudée et puis nous avons totalement renversé la tendance avec quatre essais dans les quinze dernières minutes. Une belle victoire donc, où nous avons appris pas mal de choses ».

« PERSONNE N'A TROUVÉ LA CLÉ POUR NOUS BATTRE »

Un bon test pour les Carriers, qui ont pu prouver leur force de caractère sans

faillir. De quoi envoyer un très gros message à tous leurs concurrents avant les playoffs. « Effectivement, nous avons démontré tout au long de cette phase classique, que nous avons peu de points faibles. On a toujours su s'adapter peu importe les adversaires. Pour le moment, personne n'a trouvé la clé pour nous vaincre. Certains y sont parvenus sur des moments, mais jamais sur toute la durée d'un match. On envoie donc un bon signal, mais tout va désormais être remis à zéro. C'est-à-dire que tout ce que nous avons réalisé jusqu'à présent ne compte plus dans les playoffs », conclut Bertrand Billi. ■

LE SOIR

« Les mesures actuelles de la Belgique sont trop légères pour réduire la dette »

Adrienne Benassy, directrice associée chez S&P, détaille les raisons qui ont conduit à la dégradation de la note de la Belgique vendredi : un endettement qui s'emballe, des mesures budgétaires encore trop faibles, et un risque pour la croissance. « La dette n'est pas seulement élevée, elle continue à augmenter. »

La situation budgétaire de la Belgique se dégrade et ça commence à se voir. Après l'agence Fitch en juin et Moody's mi-avril, Standard & Poor's (S&P) a également dégradé la note financière de la Belgique vendredi dernier, ce qui matérialise le doute des marchés sur la capacité du pays et de ses Régions à réduire leur déficit et leur dette. Nous avons contacté Adrienne Benassy, directrice associée aux notations souveraines chez S&P.

Comme les autres agences, S&P a revu la note de la Belgique à la baisse. Pourquoi cette décision ?

La raison pour laquelle on a fait une révision à la baisse de la note est principalement basée sur l'état des finances publiques, et celui de la trajectoire budgétaire. Sur le budget 2025, il y a eu plusieurs choses. Le déficit était plus creusé qu'en 2024, car les mesures votées en 2025 n'ont pas permis de compenser la hausse des dépenses de défense et celles relatives aux pensions.

Et pour 2026 ?

Pour 2026, nous avons une projection un peu plus conservatrice que celle du gouvernement, avec une stabilisation du déficit plutôt qu'une réduction telle qu'elle a été présentée dans le budget 2026. Et ça, en dépit d'une batterie de mesures approuvées en 2026. Un vrai sujet, c'est de savoir s'ils vont pouvoir déjà complètement le mettre en œuvre.

D'abord, parce que le budget n'est pas encore complètement validé. Ensuite, parce qu'il y a des mesures qui sont mises en œuvre de façon graduelle, notamment sur le marché du travail et des pensions. Et même au-delà de ça, au regard de l'ampleur de l'effort budgétaire requis pour commencer à mettre la dette sur une trajectoire baissière, les mesures actuelles ne permettront peut-être pas de réduire la dette du gouvernement. Notre projection un petit peu plus

conservatrice pour 2026 s'explique aussi en raison du choc auquel on assiste, de l'incertitude économique que cela génère.

Si vous deviez isoler un élément à améliorer en particulier, quel serait-il ?

Le principal challenge de la Belgique aujourd'hui, c'est quand même de réduire sa dette. C'est principalement cela qui a été le moteur de la décision.

Et quelle est l'origine de cette dette selon vous ? Qu'est-ce qui enclenche cet endettement accru ?

Il y avait déjà un endettement assez significatif avant le covid, comme beaucoup de pays européens d'ailleurs. En revanche, la façon dont les pays ont réagi a creusé des écarts. Dans le cas de la Belgique, il y a en partie l'indexation des salaires et des bénéfices sociaux qui ont fait gonfler les déficits budgétaires. En revanche, cela a eu l'effet positif de maintenir une croissance plutôt stable, en comparaison à d'autres pays où l'inflation a réduit les salaires réels et amoindri la croissance. Dans le cas de la Belgique, il y avait ce double effet : plus de croissance, mais plus de déficit. Ensuite, il y a une forme d'accumulation avec une difficulté de freiner cette accélération.

D'autres pays ont fait autrement ?

Il y a une conjonction de facteurs en Belgique, où l'on avait déjà une dette élevée avant le covid, et le covid a rendu ça d'autant plus difficile. Maintenant, ce qui est difficile, ce n'est pas seulement que le niveau de dette est élevé, c'est qu'il continue d'augmenter. Un autre élément important, ce sont les paiements d'intérêts, qui continuent d'augmenter, parce que le niveau de dette augmente et que la perception du risque est plus élevée. Cela vient contraindre davantage les marges de manœuvre budgétaires.

Vous avez évoqué la crise énergétique. On lit dans le rapport que la Belgique est particulièrement vulnérable face à ces risques-là. Qu'est-ce qui fait qu'on l'est plus que d'autres pays limitrophes ?

Nous disons que les finances du pays sont vulnérables à la crise énergétique, mais qu'en même temps, il y a quand même des poches de résilience en Belgique. Tout d'abord à cause du mix énergétique, qui contient beaucoup d'importations d'énergies fossiles. L'autre sujet, c'est l'intensité énergétique, assez élevée. L'économie de services est moins vulnérable en général, mais une portion est liée au transport, qui est plus affecté par les perturbations du commerce international.

Le choc actuel va affecter les coûts de l'énergie, mais aussi les routes de transport en général, depuis Ormuz jusqu'aux ports d'Anvers, Zeebruges, etc. Si vous regardez un classement des pays européens en fonction de leur consommation énergétique, la Belgique est vraiment très haut placée, donc assez vulnérable.

Vous êtes les derniers à avoir revu la note de la Belgique à la baisse. Fitch et Moody's l'avaient fait avant vous.

Qu'est-ce qui a fait que cette fois-ci, vous avez aussi passé le pas ?

L'année dernière, après une période sans coalition, sans budget, sans mesures, le gouvernement annonce son accord de Pâques, avec une batterie de mesures que nous avons pris en compte. En revanche, on avait toujours mis en exergue le fait que les risques baissiers étaient très importants, parce que l'effort requis est significatif pour commencer à mettre la dette sur une trajectoire baissière. Par ailleurs, les risques en termes d'exécution des politiques publiques, liées à la structure de coalition, aux fractures politiques régionales, étaient importants. Lorsque ces risques baissiers se sont matérialisés, nous avons pris la décision de réviser la note à la baisse.

Mais ça ne s'est pas amélioré...

La détérioration a été prise en compte dans la révision à la baisse de la note. Ce niveau incorpore les défis d'exécution, l'exigence d'investir dans la défense, les risques sur la croissance économique, notamment avec le choc actuel. Le niveau de la note prend déjà en compte la trajectoire haussière de la dette du gouvernement entre 2025 et 2029.

Est-ce que la difficulté que vous avez évoquée – la complexité institutionnelle et les régimes de coalition – joue en Belgique plus qu'ailleurs ? Est-ce une faiblesse particulière de la Belgique ?

Je ne sais pas si c'est une faiblesse d'un point de vue des politiques publiques. C'est le choix institutionnel, celui de la Belgique, avec ses spécificités régionales. En revanche, ça introduit une certaine difficulté d'exécution. On voit que dans l'approbation du budget, il y a les accords qui se font au sein de la coalition. Ensuite, il y a le vote du budget qui prend du temps. Il y a aussi des fractures régionales, des gestions régionales qui peuvent peser plus largement sur le budget de la Belgique, je pense notamment par exemple à Bruxelles-Capitale. Quand il faut réduire le déficit et qu'on doit négocier avec énormément de parties prenantes, ça devient un petit peu plus compliqué.

Selon Eurostat, la Belgique a affiché le plus gros déficit de la zone euro en 2025. Vous qui observez plusieurs Etats en Europe, est-ce que la situation de la Belgique est particulièrement préoccupante ?

La trajectoire budgétaire belge est parmi les plus détériorées. Les grandes comparaisons comme ça de la zone euro, c'est important, bien sûr, mais je pense qu'il

faut aussi voir les différentes logiques de ces pays. Si on se concentre simplement sur les finances publiques de la Belgique, bien sûr, il y a des difficultés avec les finances publiques, mais en même temps, la croissance reste encore

les mesures énergétiques : si elles sont *one-off*, donc juste une fois, ou si elles s'intègrent plus longtemps dans le temps.

La Belgique a aussi, comme d'autres pays, des défis liés aux pensions. C'est d'ailleurs une question qui se pose à travers l'Europe sur les dépenses sociales et à quel point on peut les réduire sans réduire la croissance. Ce n'est pas forcément une question qui a énormément affecté la Belgique, mais en fait, pour avoir des trajectoires budgétaires soit stables, soit baissières, il faut de la croissance.



Ce qui est difficile, aujourd'hui en Belgique, ce n'est pas seulement que le niveau de dette est élevé, c'est qu'il continue d'augmenter

Adrienne Benassy

Directrice associée aux notations souveraines chez S&P

”

la croissance reste encore assez résiliente. Et il ne faut pas oublier que pour nous, la Belgique reste notée AA-, ce qui est un *rating* très élevé. Par comparaison, la France et l'Espagne sont à A+.

Est-ce qu'il y a des grandes mesures que la Belgique devrait prendre, d'un point de vue économique, pour inverser la tendance ?

Notre rôle d'agence de notation, c'est d'observer, d'analyser, mais pas de recommander ni de conseiller. On va regarder l'impact des décisions prises : ce qui fait baisser le déficit, ou ce qui réduit la capacité de remboursement de la dette. Dans les difficultés à réduire un déficit, il y a quand même beaucoup de questions qui se posent sur, par exemple, l'arbitrage qui va se poser aujourd'hui sur

Les nouveaux travailleurs plus exposés aux accidents du travail

Alors que les dernières statistiques montrent une baisse des accidents du travail, les jeunes travailleurs, ou plutôt ceux affichant moins d'ancienneté, sont davantage exposés.

PASCAL LORENT

La mort, on l'oublie volontiers, frappe aussi au travail ou sur le chemin qui y conduit. Les chiffres de l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) le rappellent, en ce 28 avril, Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Avec ce constat : les jeunes travailleurs, ou plutôt ceux affichant une ancienneté plus courte dans l'entreprise, sont davantage exposés au risque de décéder durant leur activité professionnelle, constate la compagnie d'assurances Axa, une des plus importantes sur ce segment de marché.

Mais revenons d'abord aux chiffres globaux. La tendance est plutôt rassurante : avec un total de 122.856, le nombre d'accidents du travail ou sur le chemin y menant n'a jamais été aussi bas qu'en 2024 (dernières données disponibles et si l'on excepte l'année 2020, marquée par l'arrêt d'une large part de l'activité économique en raison de la crise sanitaire). Ce constat vaut tant pour les accidents enregistrés sur le lieu du travail (97.591) que pour ceux survenus durant le trajet vers celui-ci (25.265). « La baisse observée est positive, mais elle ne doit jamais conduire à relâcher l'attention », insiste Audrey Amiot, directrice des assurances pour les entreprises chez Axa. « Derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines extrêmement lourdes pour les victimes, leurs proches et les entreprises. La prévention reste donc essentielle. »

Surtout quand l'accident se révèle fatal. Ainsi, en 2024, 45 personnes ont perdu la vie au boulot (contre 62 en 2019) et 33 en se rendant au travail

(contre 47 en 2019). Une mortalité qui touche davantage les salariés du privé (41 personnes, dont 30 sur le trajet) que ceux du public. Et parmi les catégories professionnelles, ce sont les ouvriers (43 % des accidents sur le lieu de travail) qui sont les plus touchés.

L'inexpérience, mais pas seulement

Les causes de mortalité, elles, semblent constantes d'une année à l'autre : accident de circulation sur la voie publique, chute de hauteur, accidents liés à des matériaux en mouvement qui tombent ou qui s'effondrent, et accidents où la victime est prise ou piégée dans une machine, énumère la compagnie d'assurances. Qui précise encore, sur base de ses propres statistiques reflétant les risques de son portefeuille d'assurés, que près d'un quart des accidents mortels de travail concerne des entreprises de moins de 50 travailleurs.

Si la taille de la société semble déterminante parmi les facteurs favorisant le risque d'accident, l'ancienneté du travailleur dans l'entreprise paraît l'être également au premier abord. Ainsi, 27 % des personnes décédées au boulot en 2024 affichaient entre un et moins de cinq ans d'expérience chez le même employeur. Celles employées depuis plus de 21 ans représentent 22 % des cas. Des constats à



Derrière ces chiffres, il y a des réalités humaines extrêmement lourdes pour les victimes, leurs proches et les entreprises. La prévention reste essentielle

Audrey Amiot
Directrice des assurances
pour les entreprises chez Axa

Les ouvriers représentent l'une des catégories professionnelles les plus touchées par les accidents du travail. © CANVA.

relativiser, car ils montrent une variation importante d'une année à l'autre. Ainsi, en 2023, ce sont les nouveaux engagés (depuis moins d'un an) qui courent le plus grand risque d'accident mortel (36 %), devant les actifs depuis cinq à moins de onze ans auprès du même patron.

L'inexpérience seule ne peut donc ex-

pliquer l'incident fatal, même si elle

”

semble prégnante dans les statistiques sur l'ensemble des accidents du travail. Ainsi dans le secteur privé, 33 % des accidentés opèrent depuis moins de douze mois dans l'entreprise et 32 % depuis un à moins de cinq ans. Deux sur trois travaillent donc depuis moins de cinq ans dans la société. Dans le secteur public, cette catégorie d'ancienneté représente 42 % des accidents. Le constat est renforcé par le taux d'accidents du travail par catégorie professionnelle : pour les ouvriers intérimaires (91 %), les employés intérimaires (90 %), les étudiants (94 %) et les stagiaires « petits statuts » (92 %), la quasi-totalité de ces sinistres surviennent durant la première année dans l'entreprise.

La prévention, encore et toujours

« L'intégration d'un collaborateur ne peut pas être considérée comme une simple formalité », recommande Audrey Amiot. « L'accueil, la formation et la transmission des bons réflexes jouent un rôle déterminant dans la prévention. » En outre, l'analyse des risques et les recommandations des CPPT débouchent sur des recommandations et normes de sécurité qui doivent impérativement être respectées.

Car les accidents du travail, même quand ils ne sont pas mortels, causent des séquelles à moyen ou long terme. « L'impact de ces accidents s'inscrit dans la durée », rappelle Axa dans son communiqué. « 94 % des accidents du travail avec une incapacité permanente d'au moins 10 % entraînent une absence de plus de trois mois. Ce chiffre atteint 93 % pour les accidents sur le trajet domicile-travail. » Et Audrey Amiot d'appuyer le propos : « Un accident grave ne s'arrête pas au jour où il survient. Il a des effets durables sur la vie de la victime, sur son entourage et sur l'organisation de l'entreprise. C'est aussi pour cela que la prévention doit être pensée dans la durée. »

La Libre BELGIQUE

Réforme des hôpitaux : au moins 39 sites sont menacés

■ Parmi eux, 18 sont situés en Wallonie. Si les ministres des différents gouvernements parviennent à se mettre d'accord en juin, la réforme entrera en vigueur cette année-ci et courra sur dix ans. Elle vise à rendre le paysage hospitalier plus efficient et à améliorer la qualité des soins.

La réforme du paysage hospitalier pourrait conduire dans les dix ans à la disparition d'au moins 39 hôpitaux généraux à travers le pays, dont 18 rien qu'en Wallonie. À titre d'exemples, les hôpitaux de Marche-en-Famenne (Vivalia), Saint-Vith (Klinik Saint Josef), Herstal (Clinique André Renard), Sambreville (CHR Sambre et Meuse), Chimay (Centre de santé des Fagnes) et Nivelles (CHU Helora) sont menacés dans leur forme actuelle. En Région bruxelloise, ils sont cinq – et 16 en Flandre – dont Bracops et le site Paul Brien du CHU Brugmann. Tous ces hôpitaux ne vont pas devoir fermer leurs portes, mais ils pourraient être amenés à réduire drastiquement leur offre de soins.

“Le paysage hospitalier belge [fait] face à des défis considérables et croissants: un manque de personnel persistant, une population vieillissante aux besoins plus complexes, des coûts de plus en plus élevés et une offre de soins historiquement morcelée”, expose le KCE (le Centre fédéral d'expertise des soins de santé). “Les sites hospitaliers diffèrent souvent beaucoup par leur taille et par leurs activités, avec pour conséquence qu'ils ne sont pas tou-

jours conséquence qu'ils ne sont pas toujours en mesure de continuer à offrir les garanties de sécurité et de qualité nécessaires pour les soins qu'ils dispensent.”

C'est la raison pour laquelle, en mars 2025, les ministres de la Santé du pays, réunis au sein de la Conférence interministérielle Santé (Cim Santé), ont chargé un groupe d'experts de formuler des recommandations pour *“examiner comment préserver la qualité, la soutenabilité financière et l'accessibilité des soins hospitaliers dans le futur”,* rappelle le KCE.

Un hôpital près de chez soi

Les experts ont remis leurs recommandations en décembre 2025. Les différents gouvernements sont invités à y apporter leurs remarques dans le but d'arrêter pour la fin juin les lignes de force de la réforme du paysage hospitalier.

Le KCE a développé un outil en ligne (<https://simulations.kce.be/hospitals>) devant aider les décideurs politiques et le secteur hospitalier à jauger au mieux l'impact de la réforme. Cet outil est aussi accessible pour le grand public. Il permet en quelques clics de connaître le sort réservé aux 132 sites hospitaliers du pays.

Selon l'analyse des experts, *“l'offre de soins belge est actuellement très fragmentée: le pays compte trop d'hôpitaux qui ‘veulent continuer à tout faire’, alors que les soins deviennent de plus en plus complexes et spécialisés. Ceci débouche sur une utilisation inefficace du personnel et des moyens disponibles. [...] La structure de l'offre de soins future [prévoit] des sites hospitaliers moins nombreux mais mieux développés.”*

“En partant du principe ‘des soins de proximité lorsque c'est possible, des soins concentrés lorsque c'est nécessaire’, les experts proposent de subdiviser le paysage hospitalier en quatre types d'établissements bien distincts, dotés chacun d'un rôle et de responsabilités spécifiques.”

La référence : l'hôpital général régional

Première catégorie d'établissements: l'hôpital général régional (HGR). Il sera capable de tout faire 24 heures sur 24, sauf certains soins complexes et spé-

Les gouvernements du pays (fédéral et entités fédérées) vont devoir s'entendre sur le fond de la réforme et les critères à appliquer, en particulier pour l'accessibilité géographique.

cialisés (a priori réservés au CHU). Un HGR devra compter, d'ici à 2031, au moins 240 lits, dont 180 lits aigus (et 150 dès 2026), et procéder à au moins 600 accouchements par an s'il a une maternité en son sein.

Deuxième catégorie: le centre hospitalier universitaire (CHU). Il s'agit d'un HGR qui assumera en plus la mission d'enseignement, de recherche et d'innovation. Les CHU seront aussi les seuls à pouvoir dispenser certains soins spécifiques, notamment pour les maladies rares. Il est en effet largement reconnu dans la littérature scientifique que la concentration des soins complexes permet d'en améliorer la qualité.

Troisième catégorie: le centre médical local (CML). Il s'agit d'un hôpital de jour compétent, entre autres, pour les chirurgies de jour, des interventions de médecine interne, des consultations ambulatoires, la dialyse *low-care* (peu médicalisée) ou le suivi de soins chroniques, notamment pour le diabète. Pour certaines interventions, de courtes hospitalisations seront possibles.

Enfin, quatrième catégorie d'établissements: l'hô-

pital de soins intermédiaires (HSI). Sa mission sera de dispenser des soins visant à permettre aux patients de retrouver une autonomie après une hospitalisation, notamment après une affection cardio-pulmonaire, locomotrice ou neurologique.

Toutes ces structures seront amenées à collaborer étroitement par zone géographique, bien plus qu'elles ne le font aujourd'hui. Les CML et les HSI seront directement rattachés à un HGR ou un CHU. Les experts recommandent de n'organiser des services d'urgence qu'au sein des HGR et des CHU.

Une réforme sur dix ans

Sur les 132 sites hospitaliers aigus du pays, 67 (groupe A) répondent d'ores et déjà aux normes établies pour être labellisés "hôpital général régional" en 2031; 26 (groupe B) "*ont encore du chemin à parcourir pour répondre aux normes en 2031*", selon les experts; tandis que les 39 derniers (groupe C) ne répondent pas aujourd'hui "*à la norme des 150 lits aigus justifiés*" et "*devront donc commencer à réduire leur activité à partir de 2026*".

Les 39 sites du groupe C peuvent encore espérer accéder au statut HGR "*s'ils participent à une fusion; si d'autres sites impliqués dans cette fusion ferment ou se reconvertissent en CML*"; et s'ils parviennent à atteindre les normes requises d'ici à fin 2028.

"*La transformation obligatoire du groupe C entraînera une augmentation du nombre de patients dans les HGR des groupes A et B, notent encore les experts. Plusieurs HGR du groupe B pourront ainsi atteindre plus facilement les normes définitives d'ici à 2031.*" Mais, à ce stade, rien n'est acquis pour eux.

La réforme du paysage hospitalier doit entrer en vigueur cette année-ci et courir sur dix ans, avec une évaluation intermédiaire après cinq ans. Première étape: que les gouvernements du pays (fédéral et entités fédérées) s'entendent sur le fond de la réforme et les critères à appliquer, en particulier pour l'accessibilité géographique.

Antoine Clevers

La réforme des provinces risque “d’ajouter de la complexité”

■ Dans le Brabant wallon, on se dit prêt à être constructif mais on se montre sceptique.

Le gouvernement wallon (MR-Les Engagés) a annoncé par voie de communiqué de presse fin 2025 qu’il entamait sa réforme des provinces. Ce n’était pas une surprise puisque cette réforme – qui vise à supprimer les institutions provinciales (collège et conseil) – était déjà annoncée dans la déclaration de politique régionale.

La première étape de cette réforme portée par François Desquesnes (Les Engagés) visait à consulter l’ensemble des communes wallonnes ainsi que les cinq provinces. Ces dernières doivent rendre au gouvernement une double liste de compétences qu’elles exercent. Une liste de compétences dites “indispensables et prioritaires”, et une liste reprenant les autres.

La province du Brabant wallon a rendu son devoir. Et le moins que l’on puisse dire, c’est que celui-ci ne répond pas aux demandes du gouvernement wallon. Et c’est assumé.

La majorité en place (MR-Les Engagés) considère en effet que *“nous avons refusé d’entrer dans une logique simpliste qui consisterait à classer les compétences provinciales en ‘essentielles’ et ‘non essentielles’. Pour le Brabant wallon, toutes les missions exercées au quotidien par ses agents répondent à des besoins réels des citoyens, des associations et des communes. C’est au gouvernement wallon de démontrer, secteur par secteur, que sa réforme apportera un gain pour ceux-ci”*, explique Tanguy Stuckens (MR), président du Collège provincial.

Une analyse juridique

Le fait d’être issu des mêmes partis que ceux qui composent la majorité au sein du gouvernement n’empêche manifestement pas la majorité provinciale de contester le bien-fondé de la réforme telle qu’elle est envisagée par le gouvernement wallon. Le collège provincial a donc mené une enquête auprès des 27 communes du Brabant wallon, pro-

duit 62 fiches financières – une pour chaque compétence exercée – et fait réaliser une analyse juridique de 23 pages.

Dans celle-ci, le scénario envisagé par la Wallonie – remplacer les cinq institutions provinciales par cinq structures administratives, dirigées

chacune par une assemblée de bourgmestres – n’a pas forcément la cote. *“En un mot, cette réforme n’apporte aucun gage de simplification. Elle pourrait en définitive ajouter de la complexité là où le gouvernement wallon promettait d’en retirer”*, explique encore le

président du collège provincial.

Compétences et fiscalité

Se posent aussi, une série de questions. Il y a notamment celle qui concerne la reprise des compétences. Si certaines peuvent être reprises par la Région wallonne, quid de celles qui sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou du Fédéral? Celle qui touche à la fiscalité paraît tout aussi complexe, puisque

si l’institution disparaît au profit d’une entité administrative, la fiscalité devra être reprise en charge par une autre instance. Mais laquelle? La Région wallonne? *“Pour rappel, le Brabant wallon a la fiscalité la plus basse de Wallonie. Une reprise de celle-ci par la Région ferait peser un risque sérieux de répartition à l’échelle wallonne, diluant les moyens du Brabant wallon dans une redistribution dont il ne serait pas nécessairement bénéficiaire, et cela au détriment des capacités d’investissements sur le territoire”*, explique encore Tanguy Stuckens.

Plus value?

Néanmoins, le collège provincial veut se montrer constructif. *“Le Brabant wallon se dit prêt à participer, de manière constructive, à toute réforme touchant au niveau supra communal – y compris à la réorganisation, secteur par secteur, de l’ensemble des missions provinciales – pourvu que celle-ci démontre, pour chaque matière et sur base d’évaluations objectives, une réelle plus-value en termes d’efficacité, de simplification et de service au citoyen”*, conclut le président du collège.

Stéphane Tassin

“C’est au gouvernement wallon de démontrer, secteur par secteur, que sa réforme apportera un gain pour ceux-ci.”

Tanguy Stuckens (MR)
Président du collège provincial
du Brabant wallon



P1 : Soignies s'incline à Néchin, immense désillusion pour les supporters

<https://www.antennecentre.tv/sport/foot/p1-soignies-sincline-nechin-immense-desillusion-pour-les-supporters/28376>